

## COMMISSION DE SUIVI DE SITE

### COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Jeudi 06 juin 2019

La commission de suivi de site pour l'unité centralisée de tri et de valorisation énergétique des déchets (UVED) de PLUZUNET s'est réunie le jeudi 06 juin 2019, sur le site du Quelven à PLUZUNET, sous la présidence de M. ALATON Laurent Sous-Préfet de l'arrondissement de Lannion.

#### PRÉSENTS :

##### Services de l'État :

- M. Laurent ALATON, sous-préfet de l'arrondissement de Lannion, président de la CSS,
- M. Pascal COSSON, Direction Départementale des Territoires et de la Mer , Inspecteur de l'environnement,
- Mme Muriel PEREZ, Agence Régionale de Santé, Délégation départementale 22,
- M. Yvonnick GUILLOIS, Santé Publique France CIR Bretagne, Epidémiologiste,
- Mme Marlène FAISANT, Santé Publique France CIR Bretagne,
- Mme Véronique FOURCHON, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – Inspecteur Installations Classées à l'Unité Départementale des Côtes d'Armor
- Mme Corinne SIMONIN, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – Assistante à l'Unité Départementale des Côtes d'Armor

##### SMITRED Ouest d'Armor :

- M. Jean-Yves MENOUE, président du SMITRED
- Mme Patricia LE GOAS, vice-présidente du SMITRED
- M. François PRIGENT, vice-président du SMITRED
- M. Dominique BARDINI, directeur du SMITRED
- Mme Morgane DEBLANGY, directrice adjointe du SMITRED
- M Pierre LE ROY, vice président du SMITRED

##### Salariés de l'usine :

- M. Serge LE COADOU, Directeur du site, CNIM OUEST ARMOR
- M. Marc BRYCHE, responsable d'exploitation, CNIM OUEST ARMOR

##### Collectivités locales :

- M. Michel LAMBERT, adjoint au Maire de PLUZUNET
- M. Maurice OFFRET, Maire de CAVAN
- M. Daniel MERRIEN, adjoint au Maire de CAVAN : excusé
- Mme Nicole MICHEL, Conseil Départemental des Côtes d'Armor

##### Associations de protection de l'environnement :

- Mme Odile LE JEUNE, BEVAN TOST D'AR MENEZ BRE
- M. Michel PARELLE, FAPEL 22
- M. Gilbert BOUVERET, CANE

Le quorum étant atteint, le Sous-Préfet ouvre la séance.

## **1. Validation du compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2018**

L'association « Bevan Tost d'ar Mene Bre » rappelle qu'elle a envoyé des remarques concernant la réalisation d'une nouvelle étude épidémiologique à la sous-préfecture et à la DREAL.

Le SMITRED n'est pas opposé à la réalisation d'une étude épidémiologique relative à l'impact de l'imprégnation des dioxines furanes issues des émissions des incinérateurs au niveau national, à **condition** que celle-ci soit réalisée dans les mêmes conditions que la 1<sup>ère</sup> étude (mêmes sites, mêmes facteurs à analyser...).

De plus, l'étude, si celle-ci est réalisée, devra être financé par l'État et non par le SMITRED.

Pour des raisons de surcoûts importants, le SMITRED ne mettra pas en place deux méthodes de suivi environnemental. Il rappelle que le changement de méthode ne peut pas se faire sans une étude préalable de mise en place par des bureaux spécialisés, puis par une demande de modification de l'arrêté Préfectoral.

Il n'est pas opposé au changement de méthode sous réserve qu'il y ait un consensus notamment des associations et que la méthode des lichens soit reconnue plus fiable pour le site VALORYS, ce qui n'est pas prouvé.

L'association « Bevan Tost d'ar Mene Bre » souhaite un compte rendu définitif incluant les remarques.

Aucun membre de la CSS n'ayant d'autres remarques à formuler, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

### **Rapport annuel d'activité SMITRED**

La présentation du SMITRED figure en annexe du compte rendu.

L'association « Bevan Tost d'ar Mene Bre » demande les raisons du changement du broyeur des DASRI. Le SMITRED spécifie que ce changement correspond à de la maintenance préventive (broyeur changé tous les 4 000 cycles) afin d'optimiser la décontamination des déchets infectieux.

Mme DEBLANGY présente les actions de prévention engagées en 2018, elle souligne la mise en place d'une équipe de prévention ayant pour mission le contrôle qualité permettant de maintenir la performance de tri sur tout le secteur et l'organisation d'animations de proximité et d'évènements.

L'association « Bevan Tost d'ar Mene Bre » demande quels rôles ont les « ambassadeurs Contrôle Qualité »,  
Le SMITRED évoque leurs actions de sensibilisation. Ce personnel est assermenté et contrôle la qualité des gestes de tri des particuliers en menant des actions en sensibilisant les particuliers en cas de constat d'erreurs de tri.

M. BARDINI aborde les projets en réflexions sur la période 2019/2020 parmi lesquels il est envisagé :

- la collecte séparée des plastiques durs est officiellement en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 suite à une période d'essai afin de réduire le PCI (Pouvoir Calorifique d'Incinération) du four et ainsi pouvoir optimiser le four.
- la construction d'un centre de tri de bois et de plastiques rigides en vue de la préparation de bois énergie pour l'alimentation d'une future chaufferie et de la valorisation de 50 % de plastiques durs issus des déchetteries.
- déplacement de la plateforme bois sur la réserve foncière Est.
- construction d'un centre de transfert à Callac.

Le SMITRED évoque des difficultés sur la filière de la valorisation cartons suite à l'intervention de la CANE concernant les difficultés des filières françaises.

L'association « Bevan Tost d'ar Mene Bre » sollicite le SMITRED pour avoir plus d'informations concernant le projet de chaufferie bois.

Le SMITRED annonce qu'une étude de faisabilité par Guingamp Agglomération est en cours de réalisation.

Le SMITRED annonce que son projet de centre de tri permettra d'envoyer un flux de fibreux vers le compostage ce qui diminuera le taux de refus qui sera envoyé en incinération (représentera une diminution d'environ 3000 t/an).

L'Association « Bevan Tost d'ar Mene Bre » s'interroge sur la conformité du lagunage.

Le SMITRED indique qu'il y aura un état des lieux en 08/2019, des travaux sont prévus en 2020.

L'Association « Bevan Tost d'ar Mene Bre » fait remarquer qu'elle n'a pas reçu les résultats des jauges OWEN.

Ils figurent en annexe du compte rendu (ci-joint la diapo sur les résultats de jauge OWEN pour 2018).

L'Association « Bevan Tost d'ar Mene Bre » réitère sa demande quant au changement de méthodologie pour la réalisation du suivi environnemental des émissions du four. En effet, il existe à l'heure actuelle deux méthodes :

- la méthode des lichens présentée par AAIR LICHEN lors de la CSS de 2017,
- la méthode employant les jauges Owen.

Pour des raisons financières, le SMITRED annonce qu'il ne procédera pas aux deux méthodes en simultané. Par ailleurs, dans la mesure où les associations ne sont pas favorables à l'unanimité pour le changement de méthodologie, le SMITRED ne peut s'engager vers une procédure de modification (courrier de l'association FAPEL22 défavorable joint au compte rendu).

### **Rapport annuel de la CNIM**

La présentation de la CNIM figure en annexe du compte rendu.

Suite à la présentation des résultats de l'autosurveillance des eaux souterraines au droit du site, l'association CANE s'interroge sur le pic de la concentration en fer dans l'un des prélèvements.

M. Bardini répond que cette concentration n'est pas liée à l'activité du site. Ces fluctuations ont régulièrement été constatées dans le passé. Il semblerait qu'elles soient liées au contexte géochimique local.

L'association « Bevan Tost d'ar Mene Bre » fait remarquer que les concentrations en mercure des tests de lixiviation sur les mâchefers sont identiques de janvier à décembre.

Le SMITRED précise que cette concentration correspond au seuil de détection du laboratoire.

### **Rapport des actions de l'administration**

La présentation de la DREAL des actions de l'administration figure en annexe du présent compte rendu.

M. Le Sous-Préfet s'interroge sur les modalités de réalisation des contrôles inopinés.

La DREAL précise que l'exploitant choisi un laboratoire différent de celui qui opère dans le cadre de la surveillance semestrielle.

### **Intervention Santé Publique France**

M. GUILLOIS présente les résultats de l'étude d'imprégnation par les doxines des populations résidant à proximité d'usines d'incinération d'ordures ménagères en France, réalisée en 2005. Le site de l'UIOM de Pluzunet avait été retenu dans l'étude. Des dosages des marqueurs biologiques parmi les populations riveraines avaient alors été réalisés dans le contexte de l'étude.

L'ensemble de la présentation figure en annexe du présent compte rendu.

L'étude d'imprégnation des dioxines des populations résidant à proximité des usines d'incinérations de 2005, avait permis de conclure qu'il n'y avait pas de différence d'imprégnation par les dioxines des PCB entre les riverains d'UIOM et les résidents non soumis à une source connue de dioxine. La présentation de Santé Publique France met en évidence que pour les UIOM classées comme récentes, lors de l'étude, et c'était le cas de celle de Pluzunet, il n'y avait pas de différence d'imprégnation entre les populations exposées et les populations non exposées.

M. GUILLOIS ajoute que le programme ESTEBAN de bio-surveillance de la population générale vis-à-vis de l'exposition de certaines substances dans l'environnement est en cours. Les résultats relatifs aux dioxines seront disponibles courant 2019.

Malgré les conclusions de l'exposé, l'Association « Bevan Tost d'ar Mene Bre » s'inquiète car l'environnement évolue et peut avoir modifié l'imprégnation des dioxines sur la population, c'est pourquoi elle demande à ce qu'une nouvelle analyse soit effectuée pour confronter les résultats à l'étude menée en 2005.

Santé Publique France précise de nouveau que les conclusions ont montré l'absence d'impact sur les populations étudiées et ajoute qu'il est interdit impossible de refaire une deuxième étude sur le même échantillon de population. Cette étude était dite « transversale », c'est-à-dire qu'elle permettait d'avoir une photographie de la situation au moment de l'étude. Le protocole ne prévoyait pas de mesures répétées dans le temps sur la population de l'échantillon. Il est impossible aujourd'hui de réaliser de nouvelles mesures sur les participants de l'époque car leurs coordonnées n'ont pas été conservées (conformément à la loi informatique et liberté). Par ailleurs, leur représentativité ne serait plus garantie par échantillonnage. Enfin, dans l'hypothèse où la ré-identification des participants serait possible (ce qui n'est pas le cas ici), de nouvelles mesures des biomarqueurs ne seraient pas interprétables : les individus peuvent avoir modifié leur mode de vie, changé de profession, changé de système de chauffage, déménagé, être décédés ...

Monsieur le Sous-Préfet indique que cette étude ne sera pas renouvelée.

Monsieur le sous-préfet remercie le CNIM et le SMITRED pour leur présentation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Sous-Préfet remercie les membres de leur participation et clôturent la réunion.

Le Sous-Préfet de Lannion,



Laurent ALATON.